



TRANSPORT CSF

100-13511 Commerce Pkwy,
Richmond BC V6V 2J8
604.214.2600

transport@csf.bc.ca

BIENVENUE AU BULLETIN DE TRANSPORT DU CSF –

Vous trouverez des informations pertinentes reliées au transport scolaire pour les élèves – vos enfants.

***L'inscription au transport 2021-2022 se tiendra du
1^{er} mai au 9 juillet 2021***

Les familles ayant complété l'inscription avant le 9 juillet 2021 recevront l'information à propos de l'arrêt qui leur est assigné et le temps de ramassage et dépôt pendant les deux semaines avant la rentrée scolaire.

Le CSF a confié à plusieurs fournisseurs la gestion d'au-delà de 169 itinéraires d'autobus afin d'offrir des services de transport scolaire aux élèves qui fréquentent ses écoles partout en Colombie-Britannique.

Les changements démographiques chez les élèves entraînent chaque année la révision des itinéraires d'autobus afin d'y apporter les ajustements nécessaires. Les itinéraires des autobus scolaires sont établis pour répondre aux besoins des élèves admissibles, inscrits au service de transport scolaire avant le 9 juillet de l'année courante et l'itinéraire des autobus scolaires sera établi en fonction des inscriptions reçues avant cette date.

*Nous rappelons aux parents qu'ils doivent inscrire leurs enfants au service de transport scolaire **CHAQUE ANNÉE**.*

RAPPEL

Les parents peuvent aussi utiliser le formulaire d'inscription en ligne pour demander l'ajout d'un arrêt à une deuxième adresse en raison d'une garde partagée ou de l'utilisation d'un service de garde agréé pour un usager admissible. L'ajout d'un deuxième arrêt ne doit ni modifier ni rallonger le trajet existant.

Veillez noter qu'un arrêt secondaire est accordé sous les conditions suivantes :

- 1. aux familles dont la garde parentale est partagée ;*
- 2. aux services de garde avant et après école agréés ;*

Un arrêt secondaire N'EST PAS pour des activités de danse, musique, art, et autres activités para scolaires.

Nous vous invitons à prendre connaissance des politiques et des directives administratives du CSF pour le transport scolaire :

P-1001 & DA-1001

<https://www.csf.bc.ca/csf/politiques/>

Si l'élève réside à l'extérieur de la zone de fréquentation, veuillez prendre note de la politique et des directives administratives du CSF suivantes :

P-504 & DA-504

<https://www.csf.bc.ca/csf/politiques/>

Informations additionnelles

Veillez prendre note que la zone de marche non seulement varie selon le niveau scolaire, mais aussi par école et par région.

Vous pouvez connaître votre zone de marche en consultant les directives administratives DA-1001 § 9.

Utilisez Google Maps de votre adresse à l'adresse de votre école pour savoir si vous êtes dans la zone de marche ou si vous avez droit au transport scolaire.